



Direction Générale des Services

DELIBERATION N° CA 01022015-05

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 10 FEVRIER 2015

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu l'avis favorable de la CFVU dans sa séance du 27 janvier 2015,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 22 membres étaient présents ou représentés sur les 29 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - 22 voix favorables
 - ... voix défavorables
 - ... membres ne prennent pas part au vote
 - ... abstentions

Le Conseil d'Administration décide d'approuver la signature de la convention de partenariat entre UT1 (UFR de Droit et Science Politique) et la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH) de Paris dans le cadre du projet du Programme Régional France-Amérique-Latine-Caraïbe (PREFALC).

Toulouse, le 13 février 2015
Le Président,
BRUNO SIRE